

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Évolution des structures d'âge dans le système correctionnel fédéral pendant la pandémie

À la suite de la pandémie, on constate une représentation accrue des délinquants âgés dans les établissements fédéraux et sous surveillance dans la collectivité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

La composition de la population correctionnelle présente de nouveaux défis liés aux besoins particuliers de réadaptation des différents groupes d'âge. Les jeunes détenus ont souvent besoin d'un nombre suffisant de programmes correctionnels, de programmes d'éducation et de programmes de formation professionnelle. À leur mise en liberté sous condition, ils ont aussi besoin d'un emploi enrichissant qui favorise leur réinsertion sociale en toute sécurité. Par ailleurs, les détenus âgés et ceux mis en liberté sous condition dans la collectivité doivent avoir accès à un logement et à des services de soins de santé appropriés.

Ce que nous avons fait

À partir du Système intégré de rapports-Modernisé du Service correctionnel du Canada, nous avons extrait, à la fin de deux exercices distincts, des données ventilées par groupe d'âge pour dénombrer les délinquants au sein de la population carcérale (13 720 en 2019-2020 et 12 328 en 2021-2022) et de la population sous surveillance dans la collectivité (9 832 en 2019-2020 et 8 479 en 2021-2022).

Ce que nous avons constaté

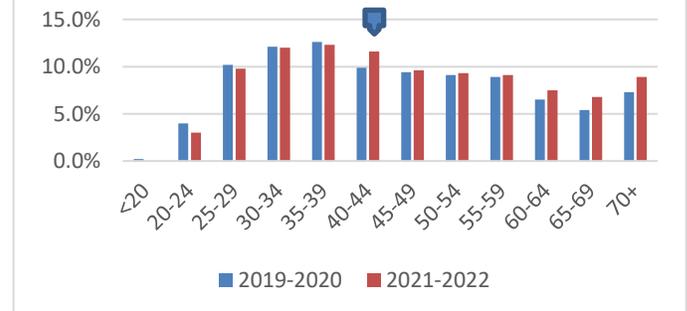
Comme l'illustre la figure 1 ci-dessous, les données ventilées par groupe d'âge indiquent qu'avant la pandémie, les délinquants âgés de 35 ans et moins étaient plus largement représentés au sein de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Les résultats de l'exercice 2019-2020 révèlent que leur représentation dans les groupes d'âge plus jeunes, soit ceux des moins de 20 ans (0,3 %), des 20 à 24 ans (8,0 %), des 25 à 29 ans (15,8 %) et des 30 à 34 ans (16,6 %), était plus élevée que celle enregistrée à la fin de l'exercice 2021-2022 pour les mêmes groupes d'âge (0,2 %, 6,6 %, 15,0 % et 16,1 % respectivement). En revanche, la représentation des détenus appartenant au groupe des 35 ans et plus était plus faible avant la pandémie qu'au cours de celle-ci.

Figure 1. Délinquants incarcérés



La figure 2 montre qu'avant la pandémie, les délinquants âgés de moins de 40 ans sous surveillance dans la collectivité étaient plus largement représentés. En 2019-2020, la représentation des délinquants sous surveillance dans la collectivité appartenant aux groupes des moins de 20 ans (0,2 %), des 20 à 24 ans (4,0 %), des 25 à 29 ans (10,2 %), des 30 à 34 ans (12,1 %) et des 35 à 39 ans (12,6 %) était plus élevée que celle enregistrée à la fin de l'exercice 2021-2022 pour les mêmes groupes d'âge (0,0 %, 3,0 %, 9,8 %, 12,0 % et 12,3 % respectivement). En revanche, la représentation des délinquants appartenant au groupe des 40 ans et plus était systématiquement plus faible avant la pandémie qu'au cours de celle-ci.

Figure 2. Délinquants sous surveillance dans la collectivité



Ce que cela signifie

L'évolution à la hausse de la représentation des délinquants plus âgés au sein des établissements fédéraux et sous surveillance dans la collectivité peut être en partie attribuable aux différences d'âge observées dans les dénombrements des admissions et des mises en liberté pendant la pandémie. Par conséquent, il conviendra de déployer des efforts d'intervention soutenus et de participer activement aux partenariats communautaires tout en tenant compte de ces facteurs afin d'assurer la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale en toute sécurité de ces délinquants.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Luc Bisson